
UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE**

Secrétariat Général



Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

Unité de Gestion de projet (UGP)

CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANTS

**PETITS CONTRATS : RÉMUNÉRÉES AU FORFAIT
(SUR FINANCEMENT AFD/U. E)**

Financement . : N° CKM 1107 01 R/CKM 11 07 02 S

CONTRAT N°23 - 03

/MFBSB/PAGF/PI/CN-STRATEGIE NATIONALE

**Titre de service : Recrutement d'un consultant Individuel National pour appuyer le
MFBSB dans l'élaboration de la SRGFP 2023/2033.**

[Handwritten signatures]

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le *22 septembre 2020*, par et entre le **Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores-Projet d'Appui à la Gouvernance Financière(PAGF)** représenté par *le Coordonnateur national M. AHAMADA ALI MMADI* (« le Client ») ayant son établissement principal à la place de l'indépendance, BP : 324, situé au première étage du Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, sis à *Moroni-Union des Comores*, Unité de Gestion du Projet PAGF, tél Bureau (269) 773 80 67 Mobile : +269 332 60 09 , **Email** : coordination.pagfcomores@gmail.com, coordon.pagfcomores@gmail.com et *M. ALI AHAMADA Abdérémane*. (« le Consultant ») ayant son établissement principal à Moroni, tél : +269 332 82 90 -Email : abderemane1330@gmail.com

CONTEXTE :

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et le **Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire**, ont signé un Accord de Financement pour le Projet d'Appui à la Gouvernance Financier(PAGF) ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits services,

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

1. Services (i) Le Consultant fournit les services spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services »).

(ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiée en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».

2. Calendrier Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le *25 septembre 2023 et s'achevant le 31 décembre 2023*(la durée de la mission est 35 jours étalée sur une période de 3 mois) ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.

3. Paiement A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paie au Consultant un montant plafonné à *Cinq millions trois cent mille francs comoriens (5 300 000 KMF)*, étant entendu que ce Montant

plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

B. Termes de Paiements

Le calendrier et termes de paiement des paiements sont indiqués dans l'Annexe C

C. Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en Francs comoriens suivant les modalités définies ci-dessus dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4 sur le compte bancaire suivant :

N° DE COMPTE :

Titulaire du compte :

4. Administration du Projet

A. Coordinateur

Le Client désigne comme coordonnateur **M. AHAMADA ALI MMADI ; ou toute personne désignée pour lui succéder ;** le Coordinateur est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat, de l'acceptation et de l'approbation des rapports et autres produits au nom du Client, ainsi que de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulgue aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de

- Documents et Produits** graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Client au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire desdits documents et logiciels.
- 8. Activités interdites au Consultant** Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, ou services (autres que les Services et toute prolongation desdits Services) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait étroitement lié.
- 9. Assurance** Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.
- 10. Transfert** Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
- 11. Droit applicable et Langue du Contrat** Le Contrat est soumis au droit de l'union des Comores et la langue du Contrat est le français
- 12. Résiliation** Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
- 13. Règlement des différends** Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
- 14 Déclaration d'Intégrité** Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
- 15 Statut du Consultant** Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

Signé par : 
(M AHAMADA ALI MMADI)

Titre : *Coordonnateur du Projet (PAGF)*

Date : 22 SEPT 2023



POUR LE CONSULTANT

Signé par : 
(M. ALI AHAMADA Abdérémane)

Titre : *Consultant*

Date : _____

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : Termes de Référence et Étendue des Services

ANNEXE B : Proposition technique et financière du Consultant.

ANNEXE C : Termes de Paiement.

ANNEXE D : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



**MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE**

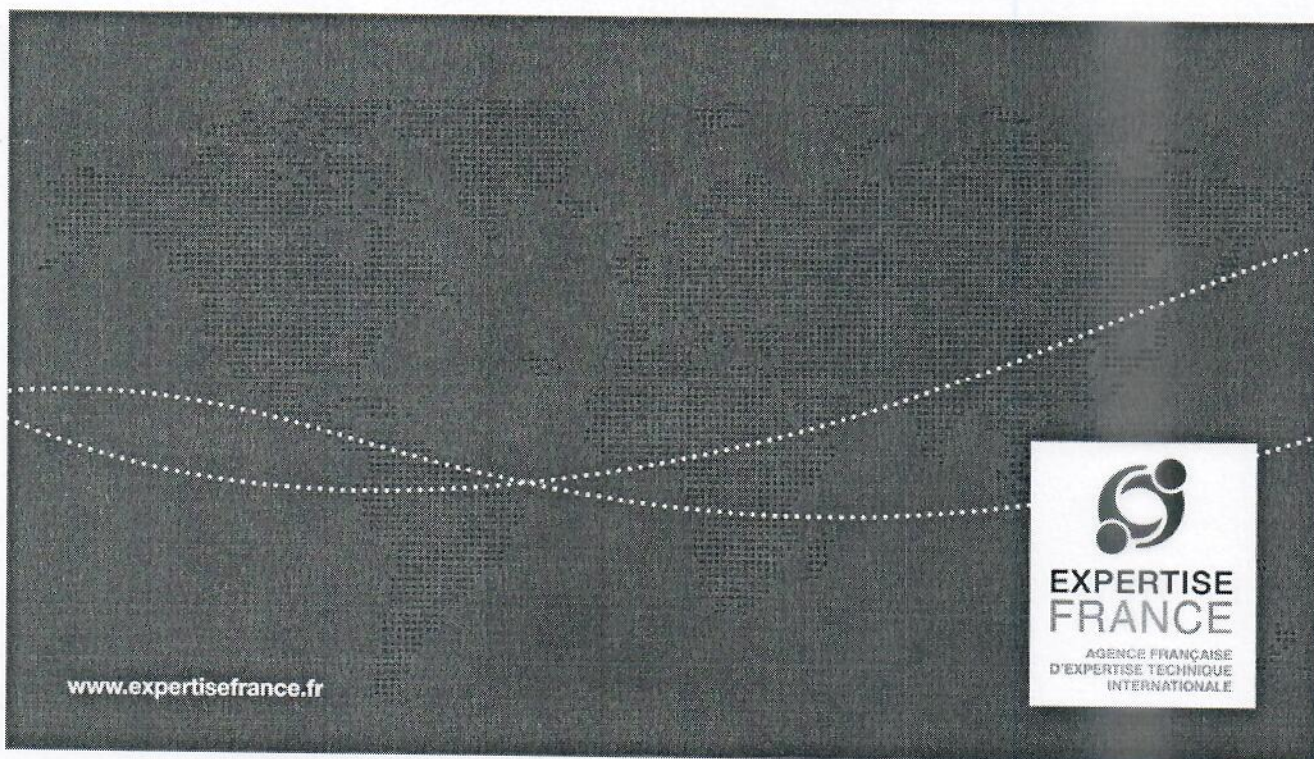
Secrétariat Général
Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

Termes de Références

**Recrutement d'un consultant national pour appuyer le MFBSB dans l'élaboration de la
SRGFP 2023/2033**

**Composante 2 « Appui à une programmation, une exécution, un suivi et un contrôle plus
efficace des dépenses publiques »**

**A2.1.2.1. Élaboration d'un bilan stratégique actualisé de la gestion des finances publiques
(PTB du 01/01/2023 au 31/12/2023 + addendum COPIL du 22/07/2023)**



Handwritten signatures in blue ink.

TABLE DES MATIERES

I - LE PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE (PAGF).....	9
II – ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION.....	11
III –OBJECTIFS DE LA MISSION ET LES RESULTATS ATTENDUS	12
IV – CADRAGE DE L'EXERCICE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE	13
V - DESCRIPTION DES ACTIVITES	14
VI- LIVRABLES ATTENDUS	15
VII –PILOTAGE ET SUIVI DE LA NOUVELLE STRATEGIE 2022/2032	Erreur ! Signet non défini.
VIII- ORGANISATION DE LA MISSION	16
IX.- DUREE DES PRESTATIONS ET CALENDRIER	17
X.- PROFIL DES EXPERTS RETENUS	18



1 I - LE PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE (PAGF)

Le Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) s'inscrit dans le cadre du Plan Comores Emergent qui vise à faire de l'Union des Comores un pays émergent en 2030. L'amélioration des capacités de gestion des finances publiques au sein de l'Etat est déterminante pour accroître la mobilisation des ressources intérieures et renforcer l'efficacité des dépenses publiques, deux vecteurs indispensables pour mettre en œuvre des politiques de croissance soutenue et de développement du capital humain.

Le PAGF est précisément un projet qui vise à doter l'administration financière de l'Union des Comores des capacités requises pour mettre en œuvre une gestion des finances publiques efficace, transparente et évoluant vers les meilleures pratiques internationales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des apports déjà conduits dans le secteur des finances publiques par la France, jusqu'en 2016 par le biais du Ministère des Affaires Etrangères et depuis avec l'AFD. L'AFD a ainsi apporté depuis 2017 un premier concours dans le cadre du Programme de consolidation des administrations financières (PROCAF), lequel s'achève en 2020.

Il poursuit ainsi trois objectifs spécifiques :

- Accroître la mobilisation des recettes fiscales ;
- Améliorer la programmation, l'exécution, le suivi et le contrôle du budget de l'Etat ;
- Renforcer les compétences professionnelles des personnels de l'administration des finances publiques avec la mise en place de filières de formation en finances publiques.

Ainsi, ce projet comporte **trois composantes sectorielles ou métiers** auxquelles s'ajoute une quatrième composante portant sur la gestion du projet. Les composantes sont ainsi :

- L'appui à l'amélioration de la performance de l'AGID dans la mobilisation des recettes ;
- L'appui à une programmation, une exécution, un suivi et un contrôle plus efficaces des dépenses publiques ;
- L'appui à l'accroissement des compétences des personnels de l'administration en charges des finances publiques ;
- La gestion du projet.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire (MFBSB), pour le compte de l'Union des Comores.

Un Comité regroupant les acteurs et bénéficiaires du projet assure le pilotage stratégique du PAGF, sous la présidence du Secrétariat général (SG) du MFBSB. Le projet est financé par l'Agence française de développement et l'Union européenne. L'unité de gestion de projet mise en place auprès du SG appuie l'exécution administrative et financière et la coordination technique du projet.

Expertise France assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage internationale et mobilise de l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des activités. L'expertise technique comprend deux assistants techniques internationaux en résidence et de l'expertise court et moyen terme est recruté tout au long du projet.

SB 4

2 II – ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

1. Antécédents et contexte

La nécessité d'une gestion des finances publiques efficace, transparente et conforme aux standards internationaux est cruciale pour l'Union des Comores, surtout dans le contexte du Plan Comores Émergent 2030 (PCE). En poursuivant cette ambition, plusieurs initiatives ont été engagées, dont la réalisation du diagnostic de la précédente stratégie de gestion des finances publiques (2010-2019).

Dans ce contexte, il convient de noter qu'une première mission d'expertise a été opérationnalisée durant le premier semestre de l'année 2023, conduisant à la production d'un rapport intermédiaire. Toutefois, il est à relever que les conclusions résultantes de cette initiative initiale n'ont pas atteint un niveau de satisfaction complet, mettant en évidence la nécessité d'envisager d'autres sessions de travail ainsi que le renforcement des compétences à l'échelle nationale.

2. Impératifs du second semestre 2023

Le second semestre 2023 sera marqué par une série d'activités clés pour la réussite du projet :

- **Clarification des attentes** : Ces efforts seront axés sur la compréhension des aspirations des différents services. L'expertise nationale jouera un rôle essentiel dans la collecte des opinions et l'avis du Ministre avant d'entamer cette nouvelle phase.
- **Approfondissements** : Certains domaines jugés prioritaires nécessiteront des travaux d'approfondissement. Cette étape sera prise en charge par l'expertise nationale en collaboration avec le MFBSB.
- **Finalisation et planification** : La stratégie sera peaufinée et finalisée après l'intégration des commentaires et suggestions des parties prenantes. L'expertise nationale jouera un rôle crucial dans la budgétisation de la SRGFP et la réalisation du plan d'action triennal 2024/2026.
- **Ateliers et présentation** : Ces étapes cruciales permettront la validation, la présentation officielle de la stratégie, et le lancement du plan d'action.

3. Travaux complémentaires sur les enjeux prioritaires

Du 25 au 29 septembre 2023, les ateliers participatifs complémentaires rehaussent le format traditionnel des réunions, servant de plateformes collaboratives où les experts clés se rassemblent pour peaufiner les orientations stratégiques. Ces sessions sont cruciales pour aligner les objectifs stratégiques avec des actions concrètes, assurant ainsi une stratégie pertinente, bien intégrée et alignée sur les enjeux nationaux.

4. L'importance de l'expertise nationale

Le rôle de l'expert national est primordial dans ce processus. Fort de sa connaissance des enjeux locaux et de sa précédente implication dans le diagnostic, l'expert sera essentiel pour soutenir les experts internationaux. De plus, il aura la charge d'élaborer le premier plan d'action opérationnel pour la période 2024-2026, de proposer une budgétisation détaillée des actions prioritaires et de

financer la SRGFP. Cet engagement permettra une appropriation locale des réformes et une mise en œuvre rapide des chantiers prioritaires dès 2024.

Il est crucial de souligner que ces initiatives, étapes et orientations décrites ci-dessus sont dictées par la volonté d'atteindre une gestion optimale des finances publiques. Elles sont nécessaires pour doter l'Union des Comores d'une gestion transparente et performante, conforme aux standards internationaux, et ainsi permettre au pays de concourir efficacement à son entrée dans le groupe des pays émergents dès 2030.

3 III –OBJECTIFS DE LA MISSION ET LES RESULTATS ATTENDUS

L'objectif de la mission est d'appuyer le ministère afin d'aboutir à une stratégie de réforme de la gestion des finances publiques (SRGFP) et de doter l'Union des Comores d'un système de gestion des finances publiques transparent, performant, conforme aux standards internationaux.

Cette stratégie sera élaborée à partir des résultats de la phase I, des conclusions de l'audit organisationnel du ministère, des précédentes évaluations PEFA, TADAT et des propositions de l'AGID en matière de fiscalité et des autres Directions générales pour la gestion publique.

3.1. Objectif général

Optimiser la gouvernance financière de l'Union des Comores en élaborant une Stratégie de Réformes de Gestion des Finances Publiques (SRGFP) pour la période 2024-2033, qui soit en phase avec les ambitions du Plan Comores Émergent 2030 et les standards internationaux.

3.2. Objectifs spécifiques

Harmonisation stratégique : Assurer que la SRGFP se conforme à l'orientation générale du Plan Comores Émergent 2030, tout en répondant aux besoins et exigences spécifiques de l'Union des Comores.

Inclusion participative : Garantir que toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et les institutions gouvernementales, sont pleinement impliquées et leurs perspectives intégrées.

Approfondissement thématique : Organiser et mener des ateliers participatifs pour discuter, valider et renforcer les fonctions clés de la SRGFP.

Planification pragmatique : Développer un plan d'action triennal pour 2024-2026, aligné sur la SRGFP, avec des actions tangibles, des indicateurs mesurables et un cadre de responsabilité clair.

3.3. Résultats attendus

Stratégie consolidée : Une SRGFP 2024-2033 finalisée et largement acceptée, représentant un consensus parmi les parties prenantes.

Plan d'action triennal : Un document détaillé définissant les étapes, les responsabilités, les indicateurs de performance et les ressources nécessaires pour les trois premières années de mise en œuvre.

Engagement renouvelé : Une adhésion claire et un engagement réaffirmé de toutes les parties prenantes, soulignés par la validation officielle de la stratégie et le lancement du plan d'action.

Avec ces objectifs clairement définis et les résultats escomptés, la mission du consultant national jouera un rôle crucial dans le façonnement de l'avenir financier de l'Union des Comores, garantissant une trajectoire de développement durable et inclusive.

Pour mémoire, l'élaboration de la stratégie prendra notamment en considération :

1. le rapport de l'audit de la dette intérieure (cf. mission financé par le PAGF) et de son plan d'apurement sur les prochaines années et des dettes croisées entre les sociétés d'État elles-mêmes et les sociétés d'État avec l'Etat de l'Union des Comores.
2. le rapport « revue organisationnelle de l'AGID » sur la transformation en une Direction Générale des Impôts (produit dans le cadre du PAGF)
3. Le rapport de revue organisationnelle et fonctionnelle des principales directions du MFBSB (produit dans le cadre du PAGF)
4. Des rapports et des notes d'orientations du FMI (Afritac South), un AT du FMI est sur place (Sociétés d'État et TOFE).
5. Le programme économique et financier conclu avec les FMI
6. Et les recommandations de la revue de dépenses publique(RDP) de 2022 conduite par la Banque mondiale

Elle prendra également en considération les résultats des autres activités du projet :

- l'exercice d'élaboration du cadre organique du MFBSB
- la production d'un chemin opérationnel de changement 2023-2025 par les cadres du MFBSB (appuyé par le PAGF)
- le dernier rapport de l'expertise internationale suite aux premiers ateliers en charge de la SRGFP de juillet 2023.
- Le plan de consolidation des systèmes d'information (PCSI)
-

4 IV – CADRAGE DE L'EXERCICE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Pour rappel, une note cadrage sera validée et signé par le ministère délimitera les enjeux du périmètre et les enjeux de l'élaboration de cette nouvelle stratégie. (Note numéro.....)

L'élaboration de la stratégie se fera en deux étapes :

Phase I : la réalisation d'un diagnostic-bilan permettant de présenter la synthèse de la précédente stratégie par des experts nationaux (Gestion publique et recettes).

Phase II : l'élaboration de la nouvelle stratégie accompagnée par deux experts internationaux et le consultant national recruté à cet effet lors du second semestre 2023 pour finaliser le document cadre.

La mise en œuvre de la cette phase II sera conditionnée à la désignation par le MFBSB :

- d'un point focal chargé de la réforme
- des responsables de mise œuvre/chargés de réforme (RMO) : structurés par métiers / fonctions au sein du MFBSB
- d'un groupe de pilotage opérationnel au niveau du ministère, constitué auprès du SG, pour suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie

5 V - DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU CONSULTANT NATIONAL

L'élaboration de la stratégie se fait en deux phases. L'objet du présent TDR est de mobiliser le consultant national pour les ateliers et la finalisation de la stratégie de réformes de gestion des finances publiques, suite à la demande du comité de pilotage du PAGF en date du 22 juillet 2023.

4.1. Engagement et Coordination

- **Liaison avec les parties prenantes** : Le consultant national sera le point de contact principal pour les entités gouvernementales, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile. Il devra assurer une communication fluide et régulière avec toutes les parties prenantes pour garantir leur participation active et l'alignement des efforts.
- **Collaboration avec l'expertise internationale** : Travailler de manière synergique avec les experts internationaux pour combiner l'expertise locale et les meilleures pratiques internationales. Cette collaboration vise à assurer que la SRGFP est à la fois innovante et adaptée au contexte comorien.

4.2. Analyse et Réflexion Stratégique

- **Diagnostic approfondi** : Sur la base des travaux préliminaires, mener des analyses supplémentaires pour identifier les opportunités, les défis et les lacunes dans la gestion des finances publiques.
- **Revue et validation** : Examiner et valider les orientations stratégiques proposées, en s'assurant qu'elles répondent aux aspirations du Plan Comores Émergent 2030 et sont ancrées dans la réalité nationale.

4.3. Conception et Planification du premier plan d'action triennal et sa budgétisation

- **Élaboration du plan d'action triennal 2024/2026** : Concrétiser la stratégie en un plan d'action détaillé pour 2024-2026, en définissant les étapes clés, les responsabilités, les indicateurs de performance et les ressources nécessaires.
- **Budgétisation détaillée** : Établir un budget prévisionnel pour les actions prioritaires des trois premières années, tout en identifiant les sources potentielles de financement pour la SRGFP.

4.4. Facilitation des ateliers

- **Animation des ateliers** : Organiser et faciliter des ateliers participatifs, garantissant un échange constructif entre les parties prenantes et l'intégration de leurs contributions dans la SRGFP.
- **Ajuster les thématiques des ateliers que le consultant trouvera nécessaire pour réaliser une SRGFP complète et conforme à la demande des autorités administratives locales.**

4.5 Pilotage des activités complémentaires

- **Préparation et Mobilisation** : Avant même l'ouverture des ateliers, le consultant national aura la charge de mobiliser toutes les parties prenantes essentielles pour garantir leur participation. Cela impliquera non seulement d'envoyer des invitations ciblées, mais également de s'engager de manière proactive avec chaque entité pour comprendre et prendre en compte leurs contraintes et disponibilités.
- **Direction des sessions** : En tant que principal pilote des ateliers, le consultant guidera les débats, veillera à la pertinence des interventions et s'assurera que chaque voix est entendue. Il sera le garant de la qualité des échanges et de la cohérence des décisions prises.
- **Facilitation des débats** : Avec son expertise profonde du contexte local et des enjeux de la SRGFP, le consultant facilitera les discussions, assurant que celles-ci demeurent constructives, orientées vers l'objectif et exemptes de tout déraillement.
- **Synthèse et Rapportage** : À l'issue de chaque session, le consultant sera responsable de la synthèse des discussions, des décisions prises et des points d'action identifiés. Il veillera à ce que ces informations soient clairement documentées et prêtes à être intégrées dans la SRGFP.
- **Suivi post-atelier** : Suite aux ateliers, il assurera le suivi des actions convenues, veillera à l'engagement continu des parties prenantes et s'assurera que les points convenus sont traduits en actions concrètes.

6 VI- LIVRABLES ATTENDUS

Le candidat remettra au Projet :

1. **Rapport final des Ateliers** ou compte- rendu des travaux ateliers (co-production avec les experts internationaux) Un document complet récapitulant l'ensemble des sessions, les points discutés, les décisions prises et les actions à entreprendre. Ce rapport sera enrichi de témoignages, de photographies et d'autres éléments visuels pour prendre compte de l'ampleur et de la profondeur des débats. Ainsi, ce rapport intégrera les éléments méthodologiques concernant la suite des travaux, notamment une proposition de structure détaillée du PAT 2024-2026 et un éclairage sur l'articulation des travaux avec les experts internationaux : 7 jours après la restitution des ateliers.



2. **Évaluation des ateliers (co-production avec les experts internationaux mobilisés) :** Une analyse des retours des participants, des succès obtenus et des domaines d'amélioration pour les futurs ateliers et consultations : 7 jours après la prise en comptes des commentaires des parties prenantes
3. **Feuille de route pour la mise en œuvre de la SRGFP (co-production avec les experts internationaux mobilisés) :** Un document directeur détaillant les étapes, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires et les délais pour la concrétisation effective de la stratégie : 10 jours après les ateliers
4. **Co-production du premier Plan d'action triennal 2024/2026 y compris budgétisation, cadre de mise en œuvre et de suivi (exclusivement le consultant national):** Élaboré avec les conclusions et recommandations issues des ateliers, définissant les initiatives clés, les responsabilités, les échéances et les indicateurs de suivi. 7 jours après les ateliers.
5. **Co-production avec les deux experts internationaux, sur la base du précédent rapport de l'assistance technique internationale de juin 2023, du document final de la stratégie de réformes de gestion des finances publiques 2024/2033. Il est attendu à l'appui de l'expression de la SRGFP 2024/2033 un chronogramme détaillé et un cadre logique au plus tard le 04 novembre 2023.**

Attention appelée : le document final de référence dénommé « Stratégie de Réformes de Gestion des Finances Publiques de l'Union des Comores 2024/2033 » devra être disponible au plus tard le **31 octobre 2023**.

Ces livrables, méthodiquement structurés, permettront d'assurer que chaque phase du processus est minutieusement documentée, reflétant ainsi l'engagement du MFBSB à la transparence, à la rigueur et à l'excellence opérationnelle.

7 VIII- ORGANISATION DE LA MISSION

La mission se déroulera à distance et à Grande Comores avec comme interlocuteurs :

- Le binôme d'experts nationaux
- L'équipe AMO du PAGF
- Les directions générales et l'ensemble des agents et services du MFBSB, FOP, SCCS, CFB-AN, BCC, SGG, GAP etc.
-

La mise en place des réunions à distance sera logistiquement appuyée par l'AMO à Moroni : mise à disposition de la salle de réunion et outils de connexion pour le binôme d'experts nationaux.

8 IX.- DUREE DES PRESTATIONS ET CALENDRIER

- Le volume prévisionnel de la mission est estimé à 35 jours/homme pour un consultant national
- Ateliers complémentaires : 25 septembre au 29 septembre 2023

La mission du consultant national s'étalera sur un total de 35 jours-hommes, répartis de manière à assurer une contribution efficace à chaque phase critique de l'élaboration de la Stratégie de Réformes de Gestion des Finances Publiques (SRGFP) 2024/2033.

Distribution des jours :

1. Préparation des Ateliers Complémentaires :

- o **Durée** : 3 jours
- o **Description** : Ces jours seront consacrés à la préparation méticuleuse des ateliers et du webinaire, en mettant l'accent sur l'établissement des agendas, la structuration des sessions et la préparation des supports nécessaires. Cette phase permettra de garantir une démarche structurée et de s'assurer que les ateliers répondent aux attentes du projet.

2. Ateliers Complémentaires :

- o **Durée** : 5 jours
- o **Description** : Le consultant national jouera un rôle central pendant cette période, pilotant les discussions, facilitant les échanges entre les parties prenantes et veillant à ce que les objectifs soient atteints.

3. Élaboration des Livrables :

- o **Durée** : 17 jours.
- o **Description** : Cette période sera consacrée à la rédaction, à l'analyse et à la compilation des conclusions des ateliers, et à l'élaboration des livrables conformément aux attentes du Ministère. Le consultant national travaillera de manière rapprochée avec les autres experts pour garantir la qualité et la pertinence des documents produits.

4. Échanges et Collaboration avec les Experts Internationaux :

- o **Durée** : 10 jours
- o **Description** : Une coproduction efficace du document de référence de la SRGFP 2024/2033 est primordiale. Par conséquent, le consultant national dédiera ces jours à des échanges intensifs et à des sessions de travail collaboratif avec les deux experts internationaux. Cette phase garantira l'alignement, l'intégration des

perspectives et la production d'un document stratégique robuste et bien informé. 5 jours complémentaires sont alloués à la présentation validation du Document final et du PAT auprès des autorités administratives et politiques (sensibilisation de la SRGFP)

Il est essentiel de noter que, bien que cette distribution représente la planification initiale, une flexibilité pourrait être requise pour s'adapter aux évolutions et aux besoins spécifiques de la mission

9 X.- PROFIL DES EXPERTS RETENUS

Un expert « généraliste » en Gestion des Finances Publique qui doit

- (i) Avoir une expérience pertinente dans l'élaboration, le pilotage et le suivi de réformes des finances publiques ;
- (ii) Avoir une spécialisation plutôt orientée sur les aspects budget-dépense-comptabilité, permettant d'apporter son éclairage sur les thématiques suivantes :
 - Préparation et exécution du budget de l'État ;
 - Crédibilité du budget;
 - Programmation financière des investissements;
 - Exhaustivité du budget, relations avec les opérateurs de l'État ;
 - Chaîne de la dépense;
 - Gestion de la paie;
 - Organisation de la fonction comptable ;
 - Qualité comptable;
 - Contrôle financier, contrôle interne et audit ;
 - Gestion financière des collectivités locales.



Lettre de soumission de la Proposition

Moroni, le 19/09/2023

À : Monsieur Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du projet PAGF
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'indépendance
Unité de Gestion du Projet
BP: 324 Moroni
Moroni - Union des Comores

Monsieur,

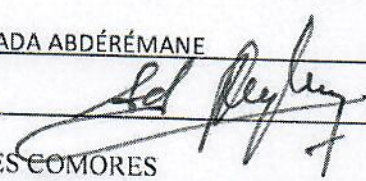
Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de « Recrutement d'un consultant national pour appuyer le MFBSB dans l'élaboration de la SRGFP 2023/2033 », à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du 15/09/2023 et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma proposition financière s'élève à **Cinq millions trois cent mille Francs comoriens (5 300 000 FC)**. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : ALI AHAMADA ABDÉRÉMANE

Signature du Consultant : 

Adresse : MORONI-UNION DES COMORES



Proposition technique

Méthodologie et chronogramme des activités pour accomplir les Services

L'objectif de la mission est d'accompagner le Gouvernement Comorien et plus précisément le MFBSB dans l'accompagnement des experts internationaux à la finalisation de la future stratégie de réformes des finances publiques (SR-GFP), suite à la phase I consacré au diagnostic stratégique et au bilan du plan stratégique précédent 2010-2019.

Cette mission s'articule autour de 3 grandes étapes :

- i. Mobilisation des parties prenantes et collaboration avec les consultants internationaux pour la préparation des ateliers ;
- ii. Animation et pilotage (en collaboration avec les experts internationaux) des ateliers thématiques avec au préalable l'identification des thématiques complémentaires à aborder ;
- iii. Élaboration des livrables en s'assurant de la prise des conclusions des ateliers, des réalités nationales et des orientations du PCE ;

a) Méthodologie

La démarche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission est subdivisée en (4) composantes : a.i) démarche participative et coordination avec les parties prenantes a.ii) revue documentaire et analyse des dernières évolutions a.iii) collecte complémentaire d'informations et entretiens, a.iv) analyse synthèse et rédaction des rapports.



a.i) Approche participative et coordination avec les parties prenantes

La mission sera conduite de façon participative de manière à impliquer l'ensemble des parties prenantes concernées pour chaque thématique afin de s'assurer de leur participation active dans les ateliers, à travers un appui efficace à l'UGP.

Pour s'assurer que la mission tient compte des préoccupations des bénéficiaires (Ministère avec les Directions centrales) et répond à leurs besoins, le consultant travaillera sous la supervision du

Secrétaire Général, la supervision technique du groupe de suivi et de l'UGP. Une étroite collaboration sera également établie avec les partenaires du MFBSB, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé.

Le consultant fera également la coordination avec les experts internationaux afin de garantir une bonne organisation des ateliers et la réalisation des livrables.

Durant cette phase, en collaboration avec les experts internationaux, le consultant établira l'agenda de la mission, définira les objectifs des ateliers ainsi que la liste des parties prenantes.

a.ii) Revue documentaire et analyse des récentes évolutions.

La mission repose principalement sur l'exploitation du rapport sur le diagnostic stratégique de l'ancienne stratégie 2010-2019 et le rapport de mission des experts internationaux, complétée par le regard des récents rapports d'assistances techniques, le mémorandum de politique économique du FMI dans le cadre du programme FEC, conclu avec les autorités. Il sera également question de passer en revue les nouveaux cadres réglementaires comme celui portant création de nouvelles Directions au sein du Ministère des Finances et du Budget ainsi que celui relatif au changement du statut juridique de l'administration fiscale et voir leur implication dans la nouvelle stratégie de réforme des finances publiques.

L'analyse de ces rapports permettra également d'identifier le gap d'informations complémentaire à collecter pour la réalisation de la mission.

Toujours dans la perspective d'analyser l'existant, le consultant passera en revue le Plan de relance 2022-2026, cadre opérationnel du PCE, pour s'assurer notamment que le premier plan d'action de la stratégie s'aligne avec la nouvelle vision de développement du Gouvernement.

a.iii) Collecte d'informations complémentaire et entretiens.

Parmi les objectifs du mandat, c'est de compléter le rapport des experts internationaux, à travers l'organisation d'ateliers thématiques complémentaire aux précédents ateliers. Il s'agira plus précisément de recueillir des informations supplémentaires auprès des parties prenantes sur des thématiques non abordées ou abordées mais pas suffisamment, lors de la précédente mission des experts internationaux, notamment :

- La fonction dette ;
- La fonction dépense ;
- La fonction supervision des entreprises publiques ;
- La fonction gestion financière des collectivités ;
- La fonction contrôle interne/ externe ;
- La fonction recette ;

Cela se fera à travers l'organisation d'ateliers thématiques qui nécessitent la participation des principaux acteurs des thématiques identifiées. Dans cette perspective, il serait également intéressant de rencontrer la communauté des partenaires, surtout avec l'arrivée d'une nouvelle représentante résidente du FMI ou d'un nouveau DGA à l'AFD, pour recueillir, leurs attentes et

leurs propres perspectives sur la nouvelle stratégie de réformes des finances publiques, y compris les aspects financement du premier plan d'action triennal. Également, une rencontre avec le Ministre des Finances ou son représentant (le Secrétaire général) permettrait de s'assurer d'être en phase avec la vision du Ministère.

a.iv) Analyse et rédaction des livrables.

Le rapport sur le diagnostic et le bilan de l'ancienne stratégie 2010-2019, le précédent rapport des experts internationaux, les récents rapports d'assistance technique, les nouveaux cadres juridiques ainsi que les informations complémentaires qui seront recueillis à travers les ateliers et rencontres avec les partenaires et responsables du Ministère seront analysés et synthétisés afin d'y parvenir à un document final (co-production avec les experts internationaux) de la stratégie de réformes de gestion des finances publiques 2024/2033, innovant mais tenant compte des réalités et priorités nationales. Il faut souligner que le rôle principal du consultant national à travers ce livrable, sera plus de s'assurer de la prise en compte des conclusions issues des ateliers, des réalités et priorités nationales notamment son alignement avec le PCE.

Également sera produit le premier **plan d'action triennal** et son financement ainsi que les indicateurs de performance associés.

D'autres livrables (co-production avec les experts internationaux) seront produits, notamment :

- Rapport final des Ateliers;
- Feuille de route pour la mise en œuvre de la SRGFP ;
- Evaluation des ateliers;

En tout état de cause, cette méthodologie s'adaptera selon les réalités pratiques au cours du déroulement de la mission.



b) Chronogramme des activités

Chronogramme des activités.

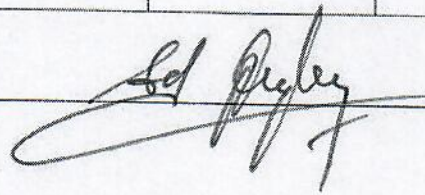
N°	Activités	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Jours /Homme prestés
1	Préparation de la mission et revue documentaire							3
2	Animation des ateliers							5
3	Rencontre avec les partenaires et les autorités							
4	Analyse et synthèse des ateliers							8
5	Redaction des livrables							
6	Échanges et collaboration avec les experts internationaux							14
7	Finalisation des livrables							
	TOTAL							30

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

Proposition financière

	<i>Prix unitaire :</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant total HT</i>
<i>Rémunération</i>	<i>175 0000</i>	<i>30</i>	<i>5 250 000</i>
<i>Autres frais :</i>			
<i>Frais de communication</i>	<i>Forfait</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>
<i>Total</i>			<i>5 300 000</i>

Signature du Consultant : _____



Adresse : Moroni-Union des Comores _____



ADMINISTRATEUR CIVIL



ALI AHAMADA Abdérémane	Expert court terme du département des affaires fiscales (FAD) du FMI en gestion des finances publiques. > 20 ans d'expérience professionnelle dans la gouvernance publique administrative et financière dont 15 ans à des postes de responsabilité liés à l'identification, la formulation et à la négociation des projets et au dialogue avec les partenaires.
Né le 28/10/1973	
Comorienne	
Tel : (+269)3328290	
abderemane1330@yahoo.fr	

Expérience professionnelle

Consultant indépendant

31 Juillet au 04 Août 2023 : Animation d'une formation sur « Le contrôle interne comptable (CIC) : outil de la nouvelle gestion budgétaire » - Cabinet CIFOPE, Paris (France) ;

Août à Octobre 2022 : Consultant-Diagnostic/bilan stratégique de la gestion des finances publiques en Union des Comores- Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) financé par l'AFD et l'UE ;

Aout à octobre 2022 : Consultant- Élaboration d'un plan de relance postpandémiques pour l'Union des Comores- Financé par l'Union Européenne ;

Juin à Août 2022 : Consultant -Mission d'appui à la réalisation d'un diagnostic institutionnel, organisationnel et technique des structures impliquées dans la Gestion du Programme d'Investissement Public (PIP) en Union des Comores- Financé par le PNUD ;

- Animation d'un atelier pour le diagnostic du système de gestion d'investissements publiques (GIP), selon la méthodologie PIMA ;
- Élaboration du rapport sur le système de GIP en Union des Comores ;
- Élaboration du plan de formation du GIP en union des Comores ;

Janvier à Mars 2022 : Consultant national sur l'étude de l'impact de la Covid 19 sur le développement socioéconomique de l'Union des Comores-Perspectives pour la relance et l'émergence, Financé par le PNUD ;

Depuis 2019- Membre du panel des experts court- terme du département des affaires fiscales (FAD) du FMI, en gestion des Finances publiques

- 04 au 19 Février 2020 : Membre de l'équipe sur la mission d'assistance technique au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (MEF) de Madagascar sur la gestion des risques comptables et financiers liés au passifs éventuels, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et le système d'information financière et comptable.
- Animation d'un atelier destinés aux cadres du MEF sur les risques comptables et financiers liés aux passifs éventuels de l'État de Madagascar ;

Secrétaire General

Ministère des Finances du Budget et du secteur bancaire

De Novembre 2018 à octobre 2021

Principales missions et réalisations :

1. Management/ Coordination

- Anime, pilote, coordonne et supervise un ministère de plus de 1000 agents avec 7 grandes directions centrales, des directions régionales et 3 directions supports ;
- Pilote directement trois (3) projets d'appuis institutionnels ;

- Réalisations d'un audit organisationnel du Ministère avec l'appui du projet d'appui sur la gouvernance financière (PAGF), financé par l'AFD ;

2. Pilotage, animation, supervision de la gestion des finances publiques et des questions de gouvernance

- Coordonne l'élaboration du budget de l'État avec un suivi particulier sur la lettre de cadrage et les conférences budgétaires ;
- Assure le suivi de l'exécution budgétaire avec la mise en place des comités de pilotage trimestrielle en Avril et septembre ;
- Assure le suivi de l'exécution du plan de trésorerie pour une meilleure régulation budgétaire ;
- Suivi des états d'exécutions budgétaires et comptables, y compris les comptes de gestion et le compte général de l'administration et des finances (CGAF) ;
- Pilote le renforcement de la qualité de l'administration fiscale ainsi que la définition de la politique fiscale, pour une meilleure mobilisation des recettes intérieures ;
- Pilotage de la Direction du contrôle des marchés publics pour une meilleure transparence des marchés ;
- Publication des marchés de plus de 10 millions, au titre de l'exercice 2020, dans le site de la Banque centrale des Comores,
- Élaboration d'une note circulaire promouvant la lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et la transparence des marchés publics, des bénéficiaires effectives des marchés publics ;
- Supervision du plan d'action du Service de Renseignement financier, élaboré avec le GIABA ayant permis à l'Union des Comores de passer d'un statut de suivi renforcé à un statut de suivi régulier ;
- Pilotage de l'exercice d'évaluation nationale (ENR) des risques de blanchiments d'argent et de financements du terrorisme, avec l'appui de la Banque mondiale (BM) ;
- Collabore avec le Ministère de la Justice pour la révision, avec l'assistance technique du FMI, de la loi « anti-corruption de 2008 » afin de mettre en place un système de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires, efficaces et transparents ;

3. Stratégie, planification et dialogue en relation avec les partenaires

Assure un rôle central dans la conception, la négociation, la mise en œuvre des projets :

- S'assure dans la phase d'identification du projet, de l'alignement de ce dernier avec la vision de développement du Gouvernement, la coordination avec les actions d'autres partenaires, la cohérence des arrangements institutionnels, ou la prise en compte d'actions transverses comme le genre ;
- Appuie aux équipes des Ministères sectoriels, dans la phase préparatoire (PPA) surtout si la mise en place d'un financement rétroactif par le Gouvernement est nécessaire pour les études de sauvegardes.
- S'assure que les conditions préalables aux négociations des accords de financements sont remplies ;
- Anticipe les différentes requêtes (demande de prolongation de dates de la période préparatoire, mise en vigueur ou de mise en œuvre du projet ...) ;
- Participe à la négociation d'accords de financements des projets financés par les partenaires
 - 8 projets de la BM pour un montant total de 230 millions USD (7 projets d'investissements, un programme d'appui budgétaire) - chef de délégation avec pleins pouvoirs du Ministre des Finances, Gouverneur pays, pour les 6 projets ;
 - Chef de délégation, avec pleins pouvoirs, pour le Programme d'appui budgétaire en réponse à la crise de la Covid 19 en Union des Comores (PABRC) pour 15 MUC avec la BAD.
- Assure le suivi des conditions de mise en vigueur des projets, comme les avis juridiques de la cour suprême ainsi que des conditions de décaissement comme l'ouverture du compte désigné et la désignation des signataires ;
- Mise en place d'un Projet d'appui à la Gouvernance financière financé conjointement par l'AFD et l'UE pour 8 millions d'euros ;
- Contribution à l'initiation de la revue des dépenses publiques avec l'économiste pays de la BM,
- Contribution à la mise en place du cadre de partenariat pays 2020-2024 avec la Banque mondiale ;



- Contribution à la mise en place des programmes économiques et financiers RCF/RFI avec le FMI suite au cyclone Kenneth de 2019 et dans le cadre de la Covid 19 en 2020, pour 12 Millions USD pour chaque programme ;
- Acteur majeur de la négociation du programme de référence SMP, avec le FMI, couvrant la période allant de juillet à Décembre 2021, avec un accent particulier dans les repères structurels sur la gouvernance, notamment la transparence des marchés publics et la lutte contre la corruption ;

4. Gestion et suivi des projets

- **Coordonnateur/ Directeur national de plusieurs projets :**
- Intérim du projet RCIP-4 de la Banque mondiale durant plus de 6 mois ayant permis la redynamisation de la mise en place des plateformes du e-Gouv, notamment l'acquisition et le déploiement de la plateforme des marchés publics en ligne (e-procurement) ;
- Coordonnateur du Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PROCAF), financé par l'AFD et déjà clôturé avec des résultats positifs malgré la Covid ;
- Directeur national du Projet d'appui à la Gouvernance financière financé conjointement par l'AFD et l'UE pour 8 millions d'euros ;
- Directeur national du projet de Renforcement du cadre et de l'écosystème de financement des ODD aux Comores financé par le PNUD à travers le SDG Fund, avec pour principales réalisations :
 - Finalisation du programme Inspecteurs sans frontières (IISF) de l'OCDE sur le contrôle fiscale des prix de transferts ;
 - Réalisation d'une étude sur l'évaluation du financement du développement (DFA) ;
 - Déploiement de la plateforme DAD-Comores avec intégration d'un module sur les projets d'investissements publics (PIP) ;
- Membre des comités de pilotage de l'ensemble des projets financés par les partenaires, dans certains projets comme président du comité comme le Projet de Renforcement des capacités institutionnel (PRCI II), financé par la BAD ;

Conseiller Technique chargé du suivi des réformes

Direction Générale de comptabilité publique et du trésor

Juillet 2016 – Novembre 2017

- Elaboration du plan d'action prioritaire des reformes des finances publiques 2016-2018 en y intégrant les recommandations des missions d'assistances techniques ;
- Appui au Directeur dans l'élaboration de circulaires et d'autres notes internes ;

Trésorier Payeur Général de l'île Autonome de Ngazidja

Juin 2011 – juin 2016

- Anime, supervise, contrôle et pilote une administration de plus de 50 agents dont 8 cadres A dans le recouvrement des recettes, la prise en charge de la dépense (visa, dépense, plus de 5 millions assuré par moi même), les paiements des dépenses, la tenue de la comptabilité et la production de l'information budgétaire et comptable, le contrôle interne comptable et la production des rapports d'exécutions budgétaire ainsi que la confection du compte de gestion ;
- Assure le suivi du plan de trésorerie ;

Chef de service comptabilité | Trésorerie Générale de l'union des Comores

janvier 2009 – Mai 2011

- Anime, supervise et pilote un service de 8 agents dans la tenue de la comptabilité de l'Etat, la production de l'information budgétaire et comptable, le règlement de dépenses payées par virement et la gestion de la dette extérieure,
- élabore des fiches de procédures pour les agents ;

Chef de service dépenses | Trésorerie Générale de l'union des Comores

septembre 2006 – Décembre 2008

- Anime, supervise et pilote un service de 15 agents dans la prise en charge de la dépense selon le règlement général de la comptabilité publique, la tenue de la comptabilité des engagements et le rapprochement avec la comptabilité des engagements du contrôle financier ;

Formation

- 2017-2018 **ENA Strasbourg (France), Diplôme international d'administration publique**, option Économie et finances ;
- 2017-2018 **Institut d'études politiques de l'Université de Strasbourg**, Master en Administration et finances publiques ;
- 2005-2006 **École Nationale des Finances Publiques (Noisiel France)**, Diplôme d'Inspecteur du trésor ;

Séminaires de formations

- 21 au 24 Avril 2014** La gestion de la trésorerie et la mise en place du compte unique dans les pays ; Afritac South-Ebène (Mauritius)
- 13 au 17 Mai 2013** Le Compte unique du trésor, DGFIP-France
- 02 au 11 juillet 2012** Audit interne et maîtrise des risques, DGFIP-France
- 03 au 07 Juillet 2011** La réforme comptable de l'Etat, DGFIP-France
- 18 Octobre au 19 Novembre 2010** La gestion macroéconomique et politique des finances publiques-GMFP, Institut du FMI-Washington DC
- 05 au 30 Mars 2007** La préparation et l'exécution du budget de l'Etat, ENA- Paris (France)

Conduite de projets

De Novembre 2018-Octobre 2021 :

- Supervision de la réforme du code des marchés publics pour intégrer les aspects dématérialisation de la procédure ainsi que la notion d'achat public durable, de même que la mise en place de la plateforme des marchés publics en ligne, à travers le projet RCIP 4 de la BM ;
- Pilotage de la révision de la loi sur les opérations financières de l'État (LOFE) de 2012 afin de tirer les leçons de l'expérience acquise au cours de ces dernières années et également l'adapter à la réforme constitutionnelle de 2018, ayant permis la finalisation de l'avant-projet de loi et d'un plan d'action avec l'appui d'Afritac- sud ;
- Pilotage de l'amélioration du fonctionnement du Compte unique du trésor (CUT) à travers la mise en place d'une feuille de route pour l'intégration des transactions des unités extrabudgétaires, des établissements publics à caractère administratif (EPA) et des projets sur financement extérieurs, avec l'appui d'Afritac Sud.
- Supervision du projet de restructuration de la Société nationale des postes et services financiers en trois entités (banque postale, la poste Comores et une entité chargée de la gestion des créances toxiques) ;

2014-2015 :

- Point focal national sur la réforme ayant aboutie à la mise en place de la convention avec la Banque Centrale sur le compte unique du trésor (CUT) ;

2010-2011 :

- Point focal national sur la réforme ayant permis la reconstitution du réseau du trésor par la mise en place de la Direction générale de la comptabilité publique et du trésor ;

2008-2012 :

- Secrétaire général du comité budgétaire (comité ad hoc) ayant piloté avec la cellule des réformes économiques et financières (CREF), le programme triennal (FEC) signé entre le Gouvernement comorien et le FMI, dont le point d'achèvement à été atteint en décembre 2012 et a permis l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) ;

- « Le rôle du FMI dans le développement des capacités dans les pays fragiles- Cas de l'Union des Comores »,
Comité de pilotage d'Afritac sud-11 au 14 Juin 2021 ;
- « Atténuer les répercussions de la pandémie de la Covid 19 et financer la reprise- Cas de l'Union des Comores »,
Forum des petits États insulaires- Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, octobre 2021

Publication

Juillet 2018 : Mémoire de master sur « La maîtrise de la dépense publique : enjeux et perspectives- cas de l'Union des Comores », sélectionné et publié dans le site du centre de documentation de l'ENA

CIP 2018 - Ecole Nationale d'Administration (ENA)

21 Juillet 2016 : interview réalisé dans l'hebdomadaire KARIBOU HEBDO N°84, sur « la maîtrise de la masse salariale et la réforme des finances publiques en Union des Comores »

Langues de travail

Français : excellent niveau

Anglais : niveau scolaire

Informatique

Microsoft office (Word, Excel, PowerPoint)

Références

Nom et prénoms	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Hans WEISFELD	Ancien chef mission FMI pour les Comores	hweisfeld@imf.org	+1 202-640-3010
Moulay El Omari Abderrahmane	Conseiller en gestion des finances publiques-Afritac sud	melomari@imf.org	+230 5943 9115
OUBEID MZE CHEI	Ancien Ministre des Finances	abououbeidi@gmail.com	+269 338 30 82

ANNEXE C - Termes de Paiement

Le Contrat est à prix global et forfaitaire

	Prix unitaire :	Quantité	Montant total HT
Rémunération	150 000	35	5 250 000
Autres frais(frais de communication)		fft	50 0000
Total			5 300 000

Livrables (T)	Montant à payer en %
Soumission de trois livrables (<i>Rapport final des Ateliers, Évaluation des ateliers et la feuille de route pour la mise en œuvre de la SRGFP (exclusivement le consultant national)</i>)	40% du montant totale du contrat 2 120 000 KMF.
Soumission et validation par une commission de validation(ad hoc) du <i>Co-production du premier Plan d'action triennal 2024/2026 y compris budgétisation, cadre de mise en œuvre et de suivi (exclusivement le consultant national)</i>	30% du montant total du contrat soit 1 590 000 KMF
Soumission et validation par une commission de validation (ad hoc) du <i>Co-production avec les deux experts internationaux, sur la base du précédent rapport de l'assistance technique internationale de juin 2023, du document final de la stratégie de réformes de gestion des finances publiques 2024/2033. Il est attendu à l'appui de l'expression de la SRGFP 2024/2033 un chronogramme détaillé et un cadre logique.</i>	30% du montant total du contrat soit 1 590 000 KMF

COUT TOTAL : *Cinq millions trois cent mille francs comorien (5 300 000 KMF).*

Propositions pour imprévus¹ _____

MONTANT MAXIMUM DU CONTRAT : **5 300 000 KMF.**

**ANNEXE D - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Recrutement d'un consultant national pour appuyer
le MFBSB dans l'élaboration de la SRGFP 2023/2033**

(le "Marché"²)

Au Projet d'Appui à la Gouvernance Financière(PAGF) - (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de

² Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre

soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions



officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : *M. ALI AHAMADA Abdérémane* _____ En tant que : CONSULTANT

Dûment habilité à signer pour et au nom de³ _____

Signature :  _____

En date du : 22-09-23

³ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

AH